



# CGT Éduc'Infos

Panneau d'information de la  
CGT Éduc'Action Pas de Calais



AVRIL 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Examens et confinement : le choix ministériel de l'inégalité sociale

Alors que le Premier ministre avait annoncé la veille la philosophie globale des futurs aménagements des épreuves des baccalauréats et du Diplôme National du Brevet, il revenait à Jean-Michel Blanquer d'annoncer ce vendredi 3 avril les mesures précises d'application. Sans surprise pour la CGT Educ'action, le ministre a annoncé la prise en compte totale du contrôle continu pour la validation de ces examens, quels que soient les conditions et le calendrier de reprise éventuels des cours.

Pour la CGT Educ'action, il y a, comme depuis le début de la crise sanitaire, beaucoup de contradictions dans les décisions et déclarations du ministre. Pour notre organisation, soit un retour en classe le 4 mai est possible auquel cas il était encore faisable et souhaitable de maintenir des épreuves aménagées (sujets au choix et/ou une limitation des programmes concernés par les épreuves), soit la situation sanitaire ne permettait pas la tenue d'épreuves écrites, auquel cas il était envisageable de réfléchir à des épreuves orales, comme cela s'est passé en 1968. Il est à noter d'ailleurs, que l'oral anticipé de français en première générale et technologique est bien maintenu !

La CGT Educ'action regrette que de telles solutions n'aient pas été retenues par le ministre et le gouvernement et qu'ils aient préféré balayer ces hypothèses au seul profit du contrôle continu. C'est ainsi la validation du souhait auquel aspire le ministre depuis si longtemps et déjà matérialisé par l'instauration des E3C.

Pour la CGT Educ'action, cette option n'est pas acceptable car elle estime que le contrôle continu n'est pas équitable. En effet, beaucoup d'élèves rencontrent un début d'année compliqué et améliorent leurs résultats progressivement. Dans de nombreux cas, les élèves obtiennent même leur examen grâce à d'intenses révisions alors même que leurs notes tout au long de l'année ne leur auraient pas permis de l'obtenir.

Pour notre organisation, valider un diplôme par contrôle continu instaurerait de fait des diplômes locaux au détriment d'un cadre national. Surtout, il sanctionnerait toutes les inégalités rencontrées par les élèves (territoriales, sociales et scolaires). Il est donc étonnant qu'un tel cadre soit retenu alors que le ministre reconnaît lui-même l'aggravation de ces inégalités scolaires avec le confinement (tout en précisant que les élèves de premières générales et technologiques doivent préparer les textes de français pour l'oral durant ce même confinement !).

Oui, notre système scolaire est inégalitaire et le contrôle continu en est une preuve flagrante. Non, la tenue d'un jury ne permettra pas de compenser ces inégalités. C'est d'autant plus vrai si, comme le ministre l'a largement répété dans son intervention, l'assiduité et la motivation étaient des éléments centraux dans l'étude des dossiers. C'est oublier que les problèmes d'assiduité se rencontrent en priorité chez les élèves issus des classes populaires, celles et ceux-là même qui sont les plus coupés de la soi-disant « continuité pédagogique » en confinement. Que dire enfin de la volonté du ministre de prendre en compte ces facteurs si les cours ne devaient pas reprendre avant juillet, et que les jurys étaient amenés à compenser l'absence de notes au troisième trimestre ?

Comme pour la remise en cause du droit du travail avec l'instauration de l'État d'urgence sanitaire, le gouvernement fait le choix de l'inégalité sociale pour les examens. Pour la CGT Educ'action, cette décision n'est pas acceptable.

Montreuil, le 03 avril 2020



**Éduc'Action 62**

63, rue René Lanoy Lens 62300  
Lens

☎ 06.75.87.21.20

✉ 62@cgteduc-lille.org